

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURKINA FASO	
TITRE DU PROJET : Appui à la Gestion Pacifique de Conflits Locaux dans les Régions du Sahel et du Nord Burkina Faso	
NUMERO Projet: MPTF 113590 – PBF/BFA/A-1	
Modalité de financement PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”): <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire :
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l’agence chef de file), avec le type d’organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) Liste d’autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux): <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation ; - Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ; - Ministère de la Femme, de la solidarité Nationale et de la Famille ; - Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l’Insertion professionnelle ; - Ministère de l’Agriculture et des Aménagements Hydrauliques ; - Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et du Changement Climatique ; - Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) ; - Diakonia-Burkina Faso ; - WANEP-Burkina ; - Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) ; NDI ; - Association A2N ; - Union Fraternelle des Croyants de Dori et du Nord ; - Association Féminine pour le Développement du Burkina ; - Centre Chrétien de réhabilitation et de réinsertion des marginalisés ; Action citoyenne pour le Développement. 	
Date estimative de début du projet¹: 20 décembre 2018	
Durée du projet en mois : ² 24 + 6 mois = 30 mois (nouvelles date de fin : 20 juin 2021)	
Zones géographiques de mise en œuvre du projet : ± 19 communes des région du Nord et du Sahel et du Centre Nord.	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

- Région du Nord : Kain, Thiou, Banh et Sole, **Ouahigouya ,Barga, Titao**
- Région du Sahel : Déou, Gorom-Gorom, Oursi, Dori, Falagountou, Gorgadji, Arbinda, Djibo, Kelbo, Mansila, Sebba
- **Région du Centre Nord : Kaya.**

Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion du genre
- Initiative de promotion de la jeunesse
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :

PNUD : \$ 1 879 134

UNHCR : \$ 321 000

Total PBF : \$ 2 200 134

**Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :

Budget total du projet :

PBF 1ère tranche :

PNUD : \$ 657 671

UNHCR : \$ 107 000

Total : \$ **764 671**

PBF 2ème tranche*:

PNUD : \$ 657 671

UNHCR : \$ 107 000

Total : \$ **764 671**

PBF 3ème tranche*:

PNUD : \$ 563 792

UNHCR : \$ 107 000

Total : \$ **670 792**

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le projet d'Appui à la Gestion Pacifique des conflits Locaux de Paix entend faire la promotion des valeurs de vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Il couvrira **19 communes des régions du Sahel (11 communes), du Nord (7 communes), du Centre Nord (1 commune)** et s'appuiera sur les structures d'intercession et de médiation déjà existantes dans ces **deux trois** régions pour jouer le rôle de Comités Locaux de Paix. Le Burkina Faso fait partie des pays africains qui ont le mieux préservé et utilisé les mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement de disputes. De plus, le Gouvernement burkinabé a largement montré sa volonté à rétablir la paix dans les régions **septentrionales** et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) **élargi** représente l'expression de cette volonté.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Le processus de planification a traversé un certain nombre d'étapes, y compris l'analyse des facteurs de risque et de fragilité en mai-juin 2018, dont le rapport a servi de document de base pour le dossier de demande d'éligibilité soumis par le Gouvernement fin juin 2018, la préparation des documents des ébauches des projets entre juillet et septembre, la discussion des ébauches des projets avec les autorités, les partenaires et les populations bénéficiaires début octobre, suivi de la planification au niveau de Ouagadougou et de leur soumission au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix à New York en octobre.

Marqueur genre du projet³ : __2__ Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :	
Marqueur risque du projet⁴ : __2__	
Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : (2.3) Prévention/gestion des conflits	
Type de soumission: Nouveau projet <input type="checkbox"/> Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/>	S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas: Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 6 Changement de résultat / sujet : <input checked="" type="checkbox"/> Extension/ajout de 4 nouvelles communes dans la zone d'intervention du projet : Ouahigouya ,Barga, Titao et Kaya sans incidence financière. Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF additionnel : <input type="checkbox"/> Budget additionnel par agence bénéficiaire: Justification courte pour la révision : <p style="text-align: center;">⇒ Contexte d'intervention</p> <p>Déployée dans 15 communes des régions du Sahel et du Nord Burkina Faso en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel, la mise en œuvre des activités du projet d'appui à la Gestion Pacifique des Conflits Locaux s'est confrontée dès le début à un contexte sécuritaire difficile du fait des attaques récurrentes de groupes armés non étatiques. Les activités sont aujourd'hui difficilement réalisables dans certaines communes cibles, voir impossible dans d'autres.</p> <p>Dans la région du Sahel, les 11 communes initialement cibles du projet sont : Déou, Gorom-Gorom, Oursi, Dori, Falagountou, Gorgadji, Arbinda, Djibo,</p>

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Kelbo, Mansila, Sebba. Toutefois, la crise sécuritaire a connu de profondes mutations depuis le début de l'année 2019 dans la région. Principalement localisée dans la province du Soum, l'insécurité a progressivement gagné presque toutes les communes cibles du projet provoquant des déplacements massifs de populations. A date, les communes de Mansila, Gorgadji et Arbinda sont inaccessibles du fait de l'insécurité. Ainsi, certaines populations cibles du projet se sont déplacées de leurs terroirs vers d'autres plus sécurisés. On note que des populations cibles de Mansila se sont installées à Sebba ; celles de Gorgadji, une partie à Dori (sur 3 sites) et une autre partie à Kaya ; des populations de Arbinda se sont déplacées à Kaya et enfin celles de Déou et Oursi sont à Gorom-Gorom.

En outre, les attaques des groupes armés restées longtemps ciblées contre les Forces de Défense et de Sécurité et les symboles de l'État, ont dernièrement évoluées et dirigées contre toutes les catégories de populations sans distinction. De plus, un glissement vers des conflits intercommunautaires a été observé dans certaines communes dont celles d'Arbinda et de Djibo (Province du Soum).

Dans la Région du Nord, les quatre communes d'intervention initiale du projet à savoir Thiou, Solle, Kain et Bahn sont de nos jours inaccessibles. Cette situation a contraint les populations à se déplacer vers les communes jugées plus sécurisées comme celles de Ouahigouya, Titao et Barga.

Les raisons qui ont retardé l'exécution du projet sont essentiellement la situation sécuritaire délétère et la multiplication des conflits communautaires qui ont rendu inaccessibles certaines zones d'intervention. A cela s'ajoute la survenue de la pandémie de la COVID-19 qui a porté un coup d'arrêt généralisé à la mise en œuvre particulièrement entre mars et juin 2020.

⇒ **Etat de mise en œuvre**

Le projet connaît un taux de mise en œuvre physique d'environ 42%. En effet, si le résultat 1 se révèle performant traduisant un très bon niveau d'exécution de l'ordre de 80% avec 8 activités réalisées ou en cours de finalisation sur 10, le résultat 2 (3 réalisées, 4 en cours et 3 en attente sur 10 activités au total) et le résultat 3 (aucune réalisation) ne connaissent pas la même performance. Ils sont à des niveaux de réalisation en deçà des attentes après plus d'une année et demie d'exécution. Néanmoins, le résultat 2 devrait être rendu au moins à 80% puisque les 3 activités en attentes sont en train d'être engagées et devront être exécutées d'ici à la fin de l'année. S'agissant du résultat 3, il connaîtra un début d'exécution courant troisième trimestre. En effet, sur un total de 7 activités, 3 seront entamées au courant du dernier trimestre 2020. En somme le niveau d'exécution général devrait se situer d'ici à fin décembre autour de 75% au moins. En termes d'absorption de ressources, le projet est à 54% sur les deux tranches reçues soit 38% rapporté au budget global.

⇒ **contraintes**

La situation sécuritaire qui était déjà très volatile au début de la mise en oeuvre ne s'est guère améliorée et demeure de loin la principale entrave à la réalisation des activités du projet. Pire, elle a continué à se détériorer jusqu'à ce que certaines communes (Kain, Thiou, Banh et Sole dans la région du Nord; Déou, Oursi, Gorgadji, Arbinda et Mansila dans la région du Sahel) soient infréquentables ou inaccessibles. Les attaques répétées ces derniers mois ont occasionné beaucoup de pertes en vie humaine, augmenté le nombre de déplacés internes et les besoins humanitaires. En effet, les zones d'intervention du projet (provinces du Yatenga et du Loroum dans la région du Nord et celles du soum et de l'Oudalan dans le Sahel) constituent les zones les plus touchées par les attaques des groupes armés et les conflits communautaires. La situation sécuritaire s'est dégradée à tel enseigne que certaines localités sont coupées de sorte qu'on ne peut ni y entrer, ni y sortir rendant difficile voire impossible l'atteinte des bénéficiaires du projet habitant dans ces zones.

Ainsi, les stratégies déployées comme palliatif notamment l'exécution des activités via des ONG nationales et des associations locales, la délocalisation de certaines activités et le transfert des cibles (participants) vers des zones dont les conditions sécuritaires sont jugées acceptables, ont rapidement montré leur limite. En plus, le contexte est marqué par des attaques sur les cibles humanitaires et des civils sans distinction aucune.

Aussi, la pandémie de la COVID-19 avec son corolaire de mesures sanitaires édictées notamment le confinement, le télétravail, la limitation des regroupements et autres restrictions ont occasionné la suspension des activités de terrain, la réorientation d'autres et l'obligation de faire face à de nouveaux frais non initialement prévus à savoir les dépenses occasionnées par les mesures de mitigation des effets de la Covid-19 dont les acquisitions de kit de protection (savon, gel hydroalcoolique, masque/caches nez, dispositifs de lavage de mains) permettant d'assurer la continuité de la mise en oeuvre là où c'est encore possible.

⇒ **Ajustements proposés**

Au titre des ajustements, on peut considérer la revue des zones d'intervention ou leur extension afin de permettre de suivre le mouvement des cibles initiales qui se sont déplacés dans des endroits plus sécurisés notamment les localités frontalières à leurs zones d'habitation. La stratégie se voulant une ouverture sur les sites où se sont déplacés les cibles du projet (camps de déplacés internes, communes frontalières...) notamment les communes de Ouahigouya, Titao et Barga dans la région du Nord et pour la région du Sahel, il s'agit de Sebba, Dori, Kaya et Gorom-Gorom, tout en gardant les zones géographiques primaires dans l'optique d'une amélioration et un retour des populations cibles. En effet, il semble que certaines populations déplacées

envisagent sérieusement un retour dans leurs terroirs d'origine même si la situation sécuritaire y reste précaire.

Le redéploiement sur ces nouvelles communes n'écarte pas totalement le risque sécuritaire qui demeure une forte préoccupation dans le pays. Néanmoins, pour atténuer le basculement sécuritaire dans ces nouvelles localités cibles au cas où elle surviendrait, on intensifiera la collaboration et le recours aux partenaires ONGs nationales, aux autorités locales et aux structures déconcentrées, mais également aux bureaux intégrés des Nations Unies récemment mis en place dans nos zones d'interventions, notamment au Centre-Nord, au Sahel et au Nord qui viendront renforcer la stratégie de mise en œuvre sur la période d'extension. Aussi, la délocalisation de certaines activités dans les zones accessibles ou le transfert des cibles d'un lieu à un autre quand c'est possible et la contractualisation avec les associations au niveau local qui connaissent mieux les acteurs et les communes d'intervention continueront afin d'atteindre les bénéficiaires.

Par ailleurs, le renforcement de la synergie et de la coordination avec les autres projets qui sont dans les mêmes zones d'intervention demeurent essentiels pour l'atteinte des résultats du projet. Ainsi, il sera mis à profit les cadres conjoints de planification des différentes agences pour s'assurer de la cohérence des actions sur le terrain et éviter les doublons. Les nouveaux bureaux intégrés des Nations Unies dans les nouvelles localités cibles seront également associés pour assurer une meilleure cohérence dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités afin d'éviter les potentiels duplications ou chevauchements. Enfin, les cadres régionaux de concertation, récemment redynamisés par le PBF, seront utilisés à chaque fois que l'occasion se présentera pour renforcer la coordination des actions dans ces différentes localités.

Il est certes légitime de s'interroger sur la pertinence actuelle du projet surtout au regard de la confusion possible entre les cibles du projet et les IDPs dans ces nouvelles zones cibles. Mais, à n'en point douter, cet état de fait dénote de la pertinence du projet dans la mesure où le besoin ultime de prévention et de gestion des conflits aux fins du renforcement du vivre ensemble et d'une paix durable recherchée dans les zones d'intervention initialement restée primordial dans ces nouvelles localités où toutes les conditions sont réunies pour générer des conflits inévitables entre populations hôtes et IDPs et/ou entre IDPs elles. Ainsi, l'existence de mécanismes de règlement pacifique des différends y demeure crucial afin d'y maintenir un minimum de cohésion sociale.

Ce réajustement permettra à coup sûr de consolider les acquis et de réaliser les activités restantes essentiellement au titre du résultat 3 dans la période d'extension demandée et d'asseoir durablement les mesures visant à atténuer les risques de conflit en renforçant les initiatives en faveur de la cohésion

sociale et de la consolidation de la paix fragilisée dans les régions du Nord et du Sahel.

Considérant ces mesures qui seront mises en place, les Agences PNUD et UNHCR demandent une extension de la durée du projet de six (6) mois allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, sans réaménagements budgétaires, y compris l'évaluation finale. Cette demande concerne aussi une extension géographique de la zone d'intervention du projet à 4 nouvelles communes (Ouahigouya , Barga et Titao dans la région du Nord et Kaya dans la région du Centre Nord) sans incidence financière.

Cette période de prolongation sera mise à profit pour poursuivre la réalisation des activités restantes afin d'atteindre les résultats recherchés.

SIGNATURES DE LA REVISION DU PROJET

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du Représentant : Mathieu Ciowela</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : PSUD <small>Au service des peuples des nations</small></p> <p>Titre : Représentant Résident</p> <p>Date et visa : 12 / OCT 2020</p>	<p>Représentant du Gouvernement National</p> <p>Nom : Madame Pauline ZOURÉ</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, chargé de l'Aménagement du Territoire</p> <p>Date et visa : 09 NOV 2020</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom de la représentante : Ioli Kimyaci</p> <p>Signature : </p> <p>Nom de l'agence : UNHCR</p> <p>Date et visa : 28/10/2020</p>	<p>Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Nom : Metsi Makhetha</p> <p>Signature : </p> <p>Date & visa : 10/11/2020</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Oscar Fernandez-Taranco <small>/pour</small></p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : Date & visa : 11 novembre 2020</p>	